

**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
NANCY

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 23 novembre 2023**

L'An deux mil vingt-trois, le 23 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY BADER CASTELA DEMARNE ANDRE N. JACOB DEHAYE MASSON DANNEBEY WEHRLIN C. JACOB SCHIEL MATHIS DENIS BABIN D. ZIETERSKI L. ZIETERSKI ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

B. JEANDEL a donné pouvoir à J. DEHAYE  
R. CORBERAND a donné pouvoir à A. ANDRE  
C. SIMEANT a donné pouvoir à M. OGIEZ  
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA  
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente : S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie-Claude DANNEBEY, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**CONVENTION DE SERVITUDES NOVA HOMES**

**Nomenclature ACTES : 3.5 DOMAINE ET PATRIMOINE-autres actes de gestion  
du domaine public**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 21

votants : 26

pour : 20

contre : 5 (LZ, ZBI, DD, FP, JE)

abstention : 0

Rapporteur : J. DEHAYE

**Exposé des motifs**

Suite au déménagement de l'entreprise CARFAR, toute activité industrielle a cessé sur le site.

La commune, dès qu'elle a eu connaissance du projet de départ de l'entreprise a envisagé la reconversion du site industriel vers un projet à vocation d'habitat.

En raison du désistement définitif de l'opérateur pressenti, la société NOVA HOMES a souhaité reprendre le projet en 2022 et le mener à son terme.

Pour se faire, en lien avec la commune et la métropole, elle a diligenté toutes les actions préalables en vue de réactiver les procédures un temps suspendues, notamment celle concernant le changement de zonage du PLU, préalable indispensable à la délivrance du permis de construire.

L'enquête publique s'est tenue du 04/09/2023 au 03/10/2023, la commissaire enquêtrice a rendu un avis favorable avec recommandation en date du 26/10/2023 ; l'approbation de la modification est prévue le 14/12/2023.

Une demande de permis de construire a été déposée le 18/09/2023. Des précisions sont attendues quant à l'accès au projet sur la parcelle cadastrée AR 0478, lequel est prévu, depuis l'origine du projet rue du Grand Pré, sur la parcelle communale cadastrée AR 0506.

Pour se faire, la commune, propriétaire du fond servant cadastré AR 0478 doit consentir au profit de NOVA HOMES, acquéreur du fond dominant cadastré AR 0478 une convention de servitudes de passage et tréfonds selon les termes prévus au document ci-annexé.

Cette convention prévoit un accès consenti à titre gracieux. Les frais d'actes et de publications sont à la charge du bénéficiaire des servitudes.

### **Projet de délibération**

Vu le Code Civil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De consentir à l'acquéreur du fond dominant une convention de servitudes de passage et de tréfonds
- D'autoriser le Maire à signer l'acte et tous documents afférents

**Avis des Commissions : favorable (1 abstention)**

*PJ : convention de servitude commune de PULNOY-NOVA HOMES*

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 27/11/2023 et que la convocation a été faite le 17/11/2023.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 4 décembre 2023  
Le Maire,  
Marc OGIEZ

